

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 06 juin 2013

Lieu : à 19h30, en sa salle

Présidence : M. René ANSERMET

Le Président, M. René ANSERMET, salue les membres du Conseil, M. le Syndic et MM. les Municipaux, la Secrétaire et la Huissière. Il remercie chacune et chacun d'avoir répondu présents à cette séance.

Il salue également la présence du public.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 05/2013 concernant le rapport de gestion et les comptes pour l'année 2012
5. Election du Président -e du Conseil pour l'année 2013/2014
6. Election du premier Vice-Président -e
7. Election du deuxième Vice-Président -e
8. Election de deux Scrutateurs
9. Election de deux Scrutateurs suppléants
10. Communications de la Municipalité
11. Propositions individuelles
12. Divers
13. Contre-appel

1. Appel

20 présents, 8 excusés, 1 absent

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Page 1 - Point 3 – Correspondance et communications

Le Président constate qu'il n'y a pas mention de la copie de la lettre adressée à la Municipalité par M. Steve LE MARREC concernant sa démission du poste de Municipal pour le 30 juin 2013. Dont acte.

Page 2 – dernier alinéa

Mme Camille PIGNAT constate qu'il n'est pas fait mention de sa question concernant le pourquoi de la non-conformité de la place de jeux ainsi que de la réponse du Président : il s'agit des barrières en bordure de la rue Centrale qui, étant ouvertes, ne garantissent pas la sécurité des enfants.

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune autre demande de modification et il est accepté à l'unanimité.

3. Correspondance et communications

Aucune correspondance, ni communications.

4. Préavis municipal N° 05/2013 : rapport de gestion et les comptes pour l'année 2012

M. Yvan PONNAZ, Syndic, présente brièvement le rapport de gestion et les comptes pour l'année 2012. A l'aide d'une projection, il fait ensuite un focus sur la marge d'autofinancement, son évolution sur plusieurs années ainsi que sa corrélation avec les investissements et les liquidités.

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission de Gestion.

M. Pierrick ANSERMET lit le rapport de la Commission de Gestion qui propose au Conseil communal d'accepter le préavis Municipal N° 05/2013 concernant le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2012, tel que présenté.

Le Président remercie M. Pierrick ANSERMET et ouvre la discussion en procédant page par page.

1. Rapport de gestion

La discussion n'est pas demandée.

2. Comptes

- Page 01 – **10 Autorités** – 10.3102 – Site Internet

Mme Sonia RIHS constate qu'un montant de Fr. 2'500.-- avait été prévu au budget et que rien n'a été fait. Peut-on savoir pourquoi ?

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'effectivement ce montant avait été mis en espérant faire un peu de nettoyage du site. Malheureusement, la Municipalité n'a pas eu le temps de le faire. La Municipalité souhaiterait que ce travail puisse être exécuté par le bureau communal et cela va se mettre en place au cours du 2^{ème} semestre 2013.

- Page 09 – **43 Routes** – 43.3155 – Entretien véhicule

M. Serge BOCHATAY constate que les montants concernant les frais d'entretien du véhicule sont assez importants et cela depuis plusieurs années. Ces frais concernent un ou plusieurs véhicules.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que la Commune n'a pas beaucoup de véhicules. Malheureusement, ces véhicules sont vieux et tombent souvent en panne. Une étude va être faite pour l'achat d'un véhicule neuf.

- Page 11 et 12 – **58 Temples et cultes** – en globalité

M. Antonio ROMANO constate que les frais du temple et de l'église catholique soit chauffage, électricité et entretien sont toujours très importants et demande si quelque chose ne pourrait pas être fait afin de réduire les coûts.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'effectivement le chauffage de l'Eglise catholique devra être changé en 2017. Des travaux sont également à faire au Temple. Il est bien entendu que ces bâtiments ont beaucoup de volume et coûtent chers.

La Municipalité va faire une étude globale des travaux à exécuter concernant le Temple et l'Eglise catholique.

M. Antonio ROMANO demande si l'on ne pourrait pas réunir ces deux établissements.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la question peut se poser.

3. Bilans comparés

Aucune question.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 05/2013

- *vu le préavis municipal N° 05/2013 du 25 avril 2013 concernant le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2012,*
- *entendu le rapport de la Commission de Gestion,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

d'adopter, à l'unanimité, le préavis N° 05/2013 « Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2012 » tels que présentés et ainsi :

- **adopte** le rapport de la Municipalité sur la gestion 2012
- **adopte** les comptes 2012 arrêtés au 31 décembre 2012 tels que présentés,
- **en donne décharge** à la Municipalité.

5. Election du Président –e du Conseil pour l'année 2013 -2014

M. Sébastian REUTER, au nom du GDLM, Groupe Démocratique de Lavey-Morcles, présente M. Claude ROUGE

Bulletins délivrés	: 20
Bulletins rentrés	: 20
Bulletin blanc	: 0
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 20

M. Claude ROUGE **est élu par 20 voix** et chaleureusement applaudi.

6. Election du premier Vice-Président –e

Mme Sonia RIHS, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente M. André BACH

Bulletins délivrés	: 20
Bulletins rentrés	: 20
Bulletin blanc	: 1
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 19

M. André BACH **est élu par 19 voix** et chaleureusement applaudi.

7. Election du deuxième Vice-Président –e

Mme Virginie ECUYER, au nom du PLR, les Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Pierrick ANSERMET

Bulletins délivrés	: 20
Bulletins rentrés	: 20
Bulletin blanc	: 1
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 19

M. Pierrick ANSERMET **est élu par 19 voix** et chaleureusement applaudi.

8. Election de deux Scrutateurs

- Mme Sonia RIHS, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente Mme Thérèse DEFAGO
- Mme Virginie ECUYER, au nom du PLR, les Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Marc-Antoine LOUTAN

La votation a lieu à mains levées suite à la demande de M. André BACH et Mme Thérèse DEFAGO et M. Marc-Antoine LOUTAN sont élus à l'**unanimité**.

9. Election de deux Scrutateurs suppléants

- Mme Sonia RIHS, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente Mme Rebecca CHAPPUIS
- M. Serge BOCHATAY, au nom du GDLM, Groupe Démocratique de Lavey-Morcles, présente Mme Josiane FAZZALARI

La votation a lieu à mains levées et Mmes Rebecca CHAPPUIS et Josiane FAZZALARI sont élues à l'**unanimité**.

10. Communications de la Municipalité

M. Yvan PONNAZ, Syndic, rapporte que des travaux vont être entrepris pour le déplacement d'une conduite d'eau à l'entrée du village à la hauteur des Têches, conduite qui passait à l'intérieur d'une maison.

Le bail pour la location de l'ancien local de poste a été signé par un cabinet de physiothérapie et d'ergothérapie. Le montant de la location est de Fr. 1'530.-- avec 2 places de parc plus les charges. Etant donné l'ampleur des travaux, un arrangement a été fait : ce cabinet s'engage à rester locataire pendant 10 ans au moins.

- Mme Marianne CHESAUX demande le nom de ces locataires

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'il ne connaît pas la raison sociale de ce cabinet, mais l'une de ces personnes est Mme Margot-Cattin de Lavey.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, constate une certaine fragilité au niveau de l'Administration communale. En effet, les employés sont nouveaux, ils doivent faire leur apprentissage et les automatismes entre eux et entre le bureau et les membres de la Municipalité ont de la peine à être mis en place. Le travail est très important.

La Municipalité a donc décidé de garder Mlle Alexandra SIERRO qui connaît bien le village et cela est une sécurité pour les autres membres du bureau. Il est bien entendu qu'il y aura plus de salaires en 2013.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, donne, à l'aide d'une projection, quelques informations concernant le sondage sur les manifestations publiques qui a été effectué auprès de la population. Pour ce qui est du sondage concernant le questionnaire Police Population, il rappelle la séance du mercredi 12 juin au cours de laquelle la police donnera les résultats.

Pas d'autres questions.

11. Propositions individuelles

Aucune proposition.

12. Divers

- Mme Trudy TANNER revient sur sa demande de mettre des astérisques devant les postes donnant lieu à des explications sur la feuille annexe au préavis.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'il a fallu y renoncer car cela ne peut pas être fait informatiquement mais seulement manuellement et c'est trop compliqué.

- Mme Yvette ANSERMET trouve la photo de la Dent-du-Midi sur la 1^{ère} page du préavis magnifique mais aurait préféré une photo de notre commune, La Tourche ou le Chalet de l'Au par exemple.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la Dent-du-Midi, bien qu'elle soit valaisanne, est ce que l'on voit depuis notre village.

- Mme Camille PIGNAT demande s'il serait possible de mettre le conseil communal à 20 h. en lieu et place de 19h 30

Le Président en prend note mais répond que 19h.30 avait été fixé afin que les séances ne finissent pas trop tard.

- M. André BACH demande si des dates ont déjà été prévues pour la réfection des toits des chalets du Crêt et des Martinaux.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que les Sociétés FSG et Ski-Club seront averties par écrit des dates prévues.

- M. Antonio ROMANO demande quels seront les matériaux utilisés pour la réfection des toits des chalets.

Le Président répond que les modèles ont été présentés lors du dernier conseil communal.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que ce seront les mêmes qu'à la Tourche.

- Mme Camille PIGNAT demande pourquoi les membres des commissions reçoivent deux fois les mêmes courriers.

Il est répondu que c'est surtout pour ne pas avoir d'oubli et d'autre part, il se peut parfois que les premiers préavis envoyés aux membres des commissions soient légèrement modifiés, alors tous les conseillers et conseillères reçoivent les mêmes avec la convocation du CC.

- Mme Trudy TANNER demande le pourquoi de la panne d'électricité durant 2 heures

Le Président répond qu'il s'agit de la foudre tombée au Chamossaire sur les lignes des FMA.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que le projet de couvert au centre du village doit être mis à l'enquête publique car il s'agit d'une zone particulière.

La parole n'étant plus demandée, le Président tient à remercier M. Steve LE MARREC pour le travail accompli durant ces 2 ans passés à la Municipalité.

Un grand merci aussi à la Municipalité, aux conseillères et conseillers pour tout le travail accompli.

13. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20 h 30

Adopté en séance ordinaire du 27 septembre 2013

Le Président :

La Secrétaire :

Claude Rouge

Monique Balet